



Le Chèque-Vacances Connect



**Les réponses aux questions les plus
fréquentes que vous vous posez**

○ **Combien coûte le raccordement au Chèque-Vacances Connect ?**

La page d'encaissement accessible depuis votre [Espace dédié](#) et l'application des professionnels sur smartphone et (ou) tablette sont offertes par l'ANCV et comprises dans la commission.

○ **Pour tout raccordement par un intermédiaire de paiement** (PSP, Banque, intermédiaire ou logiciel de caisses...) nous vous invitons à vous rapprocher de ces derniers pour en connaître les modalités et faire la demande de raccordement. **L'ANCV peut les accompagner.**

○ **Y'aura-t-il autant de remboursements que d'encaissements ?**

Vous recevrez le remboursement des transactions CV Connect **regroupées sur une même journée**. Vous pouvez retrouver **le détail de vos remboursements** dans votre espace dédié rubrique « Mes remboursements ».

Pour avoir le détail des transactions, rendez-vous dans la partie encaissements de votre espace dédié , rubrique « **Encaissement** ». Le tableau détaillé, ligne à ligne apparaît (hors intermédiaires de paiement).

○ **Qu'est-ce que le numéro de Shop-Id ?**

C'est l'identifiant technique unique de votre lieu de vente, qui permet à l'ANCV de gérer vos encaissements et remboursement. Vous n'en avez pas besoin pour votre connexion à l'espace dédié ou à l'appli pro lors de vos encaissements.

○ **Peut-on se connecter à plusieurs simultanément à l'application pro (sur smartphone et tablette) ?** OUI

- **Peut-on se connecter à plusieurs simultanément à l'espace dédié (sur smartphone et tablette) ?** OUI
- **Peut-on utiliser en même temps l'espace dédié et l'application Pro.?** OUI
- **Peut-on créer des profils utilisateurs avec différents niveaux de visualisation des infos dans l'espace PTL ?**
Il existe trois niveaux dans l'espace PTL =
Le niveau administrateur
Le niveau encaisseur
Le niveau point d'accueil
Pour accepter des paiements les utilisateurs peuvent se connecter simultanément au même point d'accueil. Ils s'identifient dans les zones « champs facultatifs » de la transaction (ie. « identifiant du vendeur)
- **En cas de paiement différé, peut-on rembourser le client en cas d'annulation ?**
Le remboursement du montant CVCo ayant été effectué vers votre compte, vous devrez adresser à votre client un bon d'échange ou un avoir.
- **Y-a-t-il un nombre de jours maximum (si paiement différé) pour que le client accepte le paiement ?**
Oui 30 jours maximum

- **Pourquoi certains bénéficiaires ne sont pas informés qu'il existe des Chèque-Vacances Connect ?**

Le déploiement de ce nouveau titre est ouvert de façon progressive ; il appartient aux entreprises de le proposer à leurs salariés.

- **Quel est le montant de la commission pour le Chèque-Vacances Connect ?**

Le montant de la commission est de 2,5 % pour le CV Connect comme pour le CV Classic (papier)



- **Comment enrichir la présentation de mon site dans le guideancv.com ?**

Le nouveau guide <http://leguide.ancv.com> est **votre vitrine**, il est consulté par tous nos bénéficiaires de Chèques-Vacances. **Pour enrichir votre annonce** vous devez le faire **à partir de votre espace dédié** rubrique **« mes informations » / points d'accueil / cliquez sur petit œil rouge**

- **Pour booster la visibilité y-a-t-il un logo que je puisse installer sur mon site internet ?**

Oui vous retrouvez le logo « Chèque-Vacances Connect » dans votre kit de communication sous forme d'image. Vous pouvez le charger pour le mettre dans votre site

- **Comment fait-on pour accepter un paiement sur notre site internet ?**

Prenez contact avec votre intermédiaire technique qui gère votre site internet

Note : vous n'avez pas besoin de Paypal pour avoir le Chèque-Vacances Connect . Demandez à votre intermédiaire technique qu'il vous raccorde.

- **Les Chèques-Vacances papier CV sont parfois falsifiés est-ce possible aussi pour les Chèque-Vacances Connect ?**

Non vous n'avez pas besoin de contrôler la validité des titres. Nous avons pris les dispositions pour avoir un niveau de sécurité équivalent aux organismes bancaires.

- **Peut-on échanger des Chèques-Vacances papier en Chèques-Vacances Connect et inversement ?**

Oui **seul le bénéficiaire** peut échanger ses titres grâce à la plateforme d'échange sur leguide.ancv.com

- **Pour retrouver toutes les informations sur vos identifiants de connexion pour**

Votre Espace dédié

<https://espace-ptl.ancv.com/espacePrestataire>

Et l'appli PRO



Rendez-vous sur votre page d'aide dédiée sur le Chèque-Vacances Connect

<https://www.cheque-vacances-connect.com/pro/>

